

Compte rendu du Conseil Municipal du 27 juin 2019.

Sont présents: Jean-Pierre ALLIER, Catherine BLACLARD, Michèle BUISSON, Yves COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Gillian MC HUGO, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, Françoise THYSS, Jean-Paul VELAY

Représentés:

Excuses:

Absents: Laurent ARBOUSSET, François BEGON, Patrick BRUN, Gilles CHABALIER, Paul COMMANDRE, Albert DOUCHY, Yves Elie LAURENT, Marie LION, Thierry MAZOYER, Daniel MOLINES, Michel RIOU, Yves SERVIERE

Secrétaire de séance: Jean-Paul VELAY

Le compte rendu du conseil précédent est adopté à l'unanimité.

Point sur les travaux :

Sur la voie communale N°1, en venant du Mas de La Barque, un aqueduc est en cours de réparation. L'entreprise SB a commencé les travaux qui doivent être menés à terme rapidement car les passages sur cette voie sont nombreux pendant la période estivale.

La situation sur les régularisations des captages n'a pas avancé depuis le précédent conseil.

L'entreprise Rouvière commence les travaux de nivellement des tronçons les plus abîmés de la VC1 entre Le Cros et Bellecoste, avec quelques apports de grave si nécessaire. Travaux d'un montant de 6500€.

Débroussaillage : Les Contrats Verts sont prévus pour intervenir ces jours-ci au Viala et au Pré du Moulin. Les Employés communaux interviennent également sur les points habituels. Le débroussaillage des bords de voies communales a commencé par le bas de la commune. (Entreprise Gony).

A La Brousse, la première tranche de mise en souterrain des réseaux secs et eau usées dans la partie du vieux village est en cours. Il y aura une interruption des travaux de quatre à cinq semaines pendant l'été avec la reprise pour la deuxième tranche à la fin du mois d'août. L'entreprise ENGIE INEO réalisera les travaux pour le compte du SDEE, d'ORANGE et de la Mairie.

RD 20, sortie du Pont : montant total des travaux : 30 000€. Reste à charge pour la commune 13 000€, les candélabres n'étant pas pris en compte dans ce montant.

Les autorisations de travaux demandés à la DDT pour la protection de la canalisation d'eau qui traverse le Tarn ont été obtenues sous des conditions particulières comme la dérivation des eaux, la pêche de sauvegarde avant les travaux. Le chantier aura lieu fin août - début septembre, en période où les eaux sont basses.

Le devis demandé pour la construction d'une rambarde en remplacement de celle du Pont des Vernets s'élève à 7 540€ pour 56 mètres linéaires de barrière de part et d'autre de la voie. D'autres devis sont en attente. On pourra bénéficier d'une aide sur le reversement des amendes de police pour cet élément touchant au domaine de la sécurité.

A la salle polyvalente, une réparation a été faite pour renforcer la porte d'entrée. Un tableau électrique doit être protégé et il faut construire un élément autour de cet accessoire car il n'existe pas de module normalisé pour la dimension de cet élément. Montant de l'intervention : 350€. Toujours pour cette salle, un projet de protection des vitres fixes est à l'étude, avec des lisses, placées longitudinalement du côté extérieur.

Au camping, le portail est placé et la barrière est en cours d'installation. Le personnel en charge des activités liées à la gestion et à l'entretien du camping a bénéficié d'une formation pour la gestion électronique des entrées et sorties. Les végétaux destinés à habiller les gabions sont commandés.

Une réflexion est engagée pour établir le montant d'une caution liée au prêt des « bips » de manœuvre du portail. Le montant de 150€ est validé par le conseil.

Signalisation touristique : Le montant demandé au titre de la DETR a été obtenu (21 200 €). Une autre réunion de travail est nécessaire pour analyser les offres reçues. (17 juillet).

Toiture de l'école : La réunion de lancement des travaux pour cette opération est programmée le mercredi 3 juillet à 8H30.

Béal de Villeneuve : Après l'intervention de Jean-Claude Molines lors du précédent conseil, une commission de travail, initiée par la commune, s'est tenue à Fraissinet de Lozère le 5 juin avec tous les acteurs intéressés. Pour résumer brièvement les débats on peut souligner la volonté et l'intérêt de conserver le béal dans le respect de la réglementation des débits réservés. Une discussion a porté sur la nécessité d'assouplir la loi à propos de ces débits réservés et la Chambre d'Agriculture s'est proposée pour préparer un texte de motion destiné aux parlementaires pour tenter de faire évoluer cette loi. Le COPAGE se charge également de faire une étude permettant l'amenée d'eau jusqu'à Villeneuve en respect avec la législation. Pour l'été, le béal sera remis en eau et la commune s'est engagée à mettre un personnel communal à disposition pour quatre journées de travail de curage et nettoyage du béal. A ce jour, l'eau arrive à Villeneuve. Stéphan Maurin fait remarquer que, si l'expérience sur ce béal aboutit, avec, par exemple, l'assouplissement de la loi, cette opération peut être « une vitrine » pour d'autres situations semblables. Il est envisagé par le conseil municipal de rencontrer le Président de l'association du béal de Villeneuve et Jean-Claude Molines pour faire un nouveau point sur le sujet.

Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP). Un avant projet sommaire a été préparé par Marie Claire Bessin, architecte. (300 000€). La compétence « santé » appartient à présent à la communauté de communes et ce projet s'inscrit dans le cadre d'une MSP multi sites qui couvre Le Collet de Dèze, Vialas et le Pont de Montvert. Un autre projet couvre le secteur de Saint Germain de Calberte, Saint Etienne Vallée Française et Sainte Croix. L'aspect immobilier qui concerne le projet du Pont porte sur l'aménagement du rez-de-chaussée actuel avec une extension pour la salle d'attente et l'ascenseur pour l'étage où se situeront de nouveaux espaces. Le dossier sera repris par la communauté de communes, ce qui stoppera la mission actuelle de Marie Claire Bessin.

En parallèle à ce sujet, Alain Jaffard informe le conseil qu'un médecin souhaite s'installer sur le secteur et recherche une maison.

Vote du compte administratif. Le quorum n'étant pas atteint lors de la séance du 11 avril, il est nécessaire de voter à nouveau le compte administratif 2018.

Après la sortie du Maire, le C A est voté à l'unanimité avec un déficit de 113 000€ sur la partie investissement.

DM Budget principal. Il est nécessaire d'équilibrer un déficit sur le budget investissement 2019. La proposition de retirer 53 000€ sur l'opération de La Brousse est votée à l'unanimité. Cette décision modificative n'aura pas d'incidence sur le financement de l'opération de La Brousse qui ne sera terminée qu'en 2020.

Le Maire donne lecture d'un courrier émanant du Centre de Gestion proposant aux mairies de prendre des apprentis en stage en situation, ce qui s'est déjà fait par le passé avec une bonne réussite. Le conseil accepte la proposition.

Convention de mandat. Les travaux prévus sur la RD 20, à la sortie du Pont nécessitent la signature d'une convention de mandat avec le Conseil Départemental. Délibération prise à l'unanimité.

Régularisations foncières. Plusieurs secteurs, avec des emprises sur des terrains privés nécessitent une régularisation. Par exemple la Route de La Destourbe, la Voie d'accès à la déchetterie ou encore le Réservoir de Finiels. Le conseil délibère favorablement, à l'unanimité.

Le Maire présente au conseil un devis du cabinet Fagge qui propose de prendre en charge l'écriture d'actes administratifs pour un montant de 450€ par acte. Cette demande au cabinet Fagge fait suite au renvoi de plusieurs dossiers qui étaient en attente depuis longtemps en l'étude de Maître Pottier, à Florac. Le conseil municipal a souhaité traiter ces dossiers par des actes administratifs et prend la délibération, à l'unanimité, pour autoriser le maire à signer les actes concernés.

Grizac. L'ONF propose de sortir du régime forestier certaines parcelles qui ne sont plus concernées car les boisements sont très épars et d'intégrer d'autres parcelles, mieux situées, dans cette formule. Un tour d'horizon concernant cette situation avait été fait lors d'une réunion préparatoire avec des responsables de l'ONF et des membres du conseil municipal. Au cours de cette réunion avaient été évoqués aussi, le remplacement des Gardes, la gestion de la Maison Forestière de Champlong, des points liés aux logements des maisons ONF situées sur la commune. A ce jour, après des départs de certains personnels, tous les postes de Gardes sont à nouveau pourvus. Une réunion complémentaire sera à encore nécessaire pour faire le tour de tous ces sujets.

Taxe sur les logements vacants. Le conseil lance une réflexion sur ce sujet. La taxe sur les logements vacants est réservée aux communes de plus de 50 000 habitants. Il est possible d'instaurer une taxe d'habitation sur les logements vacants, ce qui peut permettre d'inciter les propriétaires à proposer des logements à la location. Les logements de ce type actuellement référencés sur le territoire de la commune nouvelle, seraient au nombre de 36, d'après l'INSEE.

Jean-Pierre Allier fait un point sur la démarche « Comm'une Nouvelle Vie » menée par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) en partenariat avec le Conseil Départemental sur le thème de la politique d'accueil. Le déroulé des réunions relevant de cette démarche sera joint au présent compte rendu.

Projets en cours.

Une réunion a eu lieu, avec les représentants de La Poste, service « Colis et Courrier », sur l'adressage. Ce service prépare une proposition pour harmoniser les adresses sur la commune nouvelle. Une opération de ce type a déjà été menée sur la commune historique de Fraissinet de Lozère. La chronologie de l'opération s'établit comme suit : diagnostic, propositions, liaisons avec un groupe de travail issu du CM, production d'un dossier. Eventuellement, l'opération peut se poursuivre avec la fourniture et la pose de plaques indicatives, avec le nom des rues, les numéros (tous référencés)... Le conseil décide d'engager l'opération en prévoyant un budget plafond de 20 000€.

Le Quai. Le jury s'est réuni la veille de ce conseil. Un projet a été déclaré lauréat en gardant la possibilité de discussion sur certains points avec le maître d'œuvre. La commune pourra passer une mission avec le bureau retenu. Le conseil municipal envisage une présentation des projets à l'ensemble des membres avant de prévoir les présentations à la population.

La Fibre. En liaison téléphonique avec Monsieur Pintrand, Directeur de « Alliance Très Haut Débit », Alain Jaffard a fait le point sur les travaux en cours et à venir. En l'état actuel des informations :

- Les réseaux seront aériens entre Le Pont et l'Hermet puis enterrés de l'Hermet à Grizac et Le Villaret en passant par l'ancien chemin de la Pierre Plantée.
- Aériens sur le secteur de Champlong
- Aériens pour La Cépédelle, non pas à partir du Pont, mais par la ligne qui vient actuellement de Frutgères.
- Enterré à partir de l'Hopital jusqu'à Mas Camargues et jusqu'à Bellecoste si des besoins en réseau se font connaître sur ce hameau.
- A partir de l'Hopital, vers Salarial, Le Cros, le conseil municipal a manifesté sa ferme volonté de n'accepter que des réseaux enterrés.

L'Ecole Nationale d'Architecture de Montpellier, par l'intermédiaire d'un de ses Membres, Monsieur Priam, Architecte à Marvejols, recherche, pour des étudiants en quatrième et cinquième année d'études, des activités portant sur divers points en lien avec l'urbanisme, l'architecture, les opérations patrimoniales... La demande porte sur un hébergement de trois jours et un repas d'accueil la troisième semaine de septembre pour une quarantaine d'étudiants. Le conseil donne une suite favorable à cette demande.

Les festivités de l'été.

Le Collectif Pass Pass souhaite animer une activité « électro » le 13 juillet, de 14H à 22H, sous le pont du village et, le 13 août, une journée de fête dans les prés de Manuber à Racoules avec une déclaration de buvette. Le conseil prend note de ces informations en demandant aux organisateurs que toutes les autorisations et mesures de sécurités utiles soient prises.

Le dernier week end de juin, des festivités se déroulent à Grizac pour les 70 ans de la colonie avec la pause d'une plaque commémorative.

Un spectacle d'une heure, ainsi qu'une lecture sont proposés dans le courant du mois de juillet par un groupe de huit comédiens actuellement hébergés à La Boulade.

Informations diverses.

Monsieur Bonnet, de l'Hopital, a fait une demande de cession de terrain, dont il a été question dans un précédent conseil. Une enquête publique est nécessaire. Le Maire peut choisir lui même un commissaire enquêteur et propose Monsieur Inesta avec lequel la commune a déjà travaillé. Le conseil municipal valide cette proposition.

Surveillance de la baignade : Delphine Ramdane sera aidée, cette année, par Axel à raison d'une vingtaine d'heures par semaine.